

# Conseil général : bientôt le début de la fin ?

Eric Gautier est parti en croisade contre deux réformes qui vont chambouler l'institution départementale. Séance catastrophisme hier au conseil général.

Faut-il avoir peur du grand méchant loup réformiste ? Nul ne pourra reprocher au président du conseil général de ne pas avoir alerté assez tôt. Des semaines qu'Eric Gautier sillonne les Deux-Sèvres, à la rencontre des élus municipaux, pour dénoncer deux projets qu'il juge néfastes pour le département : la suppression de la taxe professionnelle, actuellement débattue à l'Assemblée nationale ; puis la réforme des collectivités locales, qui devrait être annoncée au conseil des ministres de mercredi. « Il ne s'agit pas d'une volonté de ne rien changer. Mais les associations d'élus n'ont jamais été consultées », expliquait hier le président socialiste aux conseillers généraux réunis en session extraordinaire. Réunion ostensiblement boudée par huit des quatorze élus de l'opposition. « Ce n'est pas une question politique. Mais en tant que collectivité, aurons-nous les moyens de répondre aux besoins de nos concitoyens ? N'y a-t-il pas danger de privatisation de services ? », s'inquiète le président Gautier. De quoi s'agit-il ?

## Conseiller général et régional unique

Premier sujet d'inquiétude, la suppression de la taxe professionnelle. Cet impôt acquitté par les entreprises représente près de la moitié des ressources fiscales du Départe-



Eric Gautier, hier matin à Niort : « Aurons-nous les moyens de répondre aux besoins des citoyens ? »

ment (43 M€ en 2008). Un dispositif transitoire est prévu, dès 2010, assorti d'une compensation temporaire par l'Etat. A ce stade, les élus formulent deux craintes : primo, « cette réforme transférera le poids de la fiscalité vers les ménages. » Deuzio, les pratiques ont tendance à démontrer que

les promesses de compensations étatiques sont rarement tenues (lire ci-dessous). Tertio, Eric Gautier se plaît à souligner que « les collectivités représentent 73 % de l'investissement public, pour 11 % de la dette globale. » Et d'ironiser au passage sur le plan de relance gouvernemen-

tal dans les Deux-Sèvres : « Le conseil général a joué le jeu (NDLR : de l'ordre de 60 M€), pas l'Etat qui investit seulement 175.000 € au château de Thouars ». Le second volet, c'est la réforme des collectivités locales. Celle-ci prévoit le remplacement, dès 2014, des conseillers généraux et régionaux par des « conseillers territoriaux » qui gèreront les institutions départementales et régionales ; la création de nouvelles communes ; l'activation de la couverture intercommunale et, c'est possible, la suppression de certains niveaux comme le Pays. Que restera-t-il des compétences des Départements ? Ça sera l'objet d'un autre texte. Tour à tour, les conseillers généraux ont dénoncé « un recul démocratique » (Joël Misbert), « une vassalisation » et « une recentralisation masquée » (Pascal Bironneau).

Jean Rouziès  
nr.niort@nrco.fr

## motion

A l'unanimité des élus présents, majorité et opposition (Jean-Pierre Griffault s'est abstenu), le conseil général a adopté une motion dénonçant le projet de réforme des collectivités locales et de loi de finances 2010. Point par point, le texte démonte « les faux prétextes », le

soi-disant « mille feuilles territorial », des élus qui coûtent cher (le nombre d'élus territoriaux (cantons et région) serait divisé par deux, soit 3.000 sur les 500.000 élus recensés (mairies, députés, etc) ; les dépenses liées aux élus représentent 0,3 % du budget

dans les Deux-Sèvres), des collectivités... Le conseil général a demandé aux maires et présidents de communautés de communes de faire voter cette motion et de l'adresser aux parlementaires. Des réunions publiques d'explication sont également prévues.

## ••• L'Etat, ce "mauvais payeur" ?

Dans la perspective de la suppression de la taxe professionnelle, principale ressource des collectivités locales, le conseil général a entrepris de passer au peigne fin les conséquences financières des dernières lois de décentralisation. Depuis 2002, les Départements ont hérité tour à tour de l'allocation personnalisée autonomie (APA), la gestion du RMI et de divers fonds, des agents TOS et DDE, etc. Autant de transferts théoriquement compensés financièrement par l'Etat. Or, selon une première estimation, l'augmentation de la charge a augmenté de 131 % en cinq ans. Celle-ci représente en 2008 8,6 % du budget de fonctionnement du conseil général. Pour la seule APA, le taux de couverture recettes-dépenses

Exemples de transferts de compétences			
2008	Dépenses à la charge du conseil général	Compensation versée par l'Etat	Solde
APA	33,7 M€	13,2 M€	- 20,5 M€
RMI	17,5 M€	14,6 M€	- 2,9 M€
Personnels DDE	7,9 M€	7,5 M€	- 400.000 €
Personnels TOS	7,6 M€	7 M€	- 600.000 €

est passé de 54,55 % à en 2002 à 39, 2 % en 2008. Hier, une « commission de sages » a été

désignée, constituée de juristes et financiers indépendants, chargée d'apprécier ob-

jectivement l'impact des transferts de compétences depuis 2002.

## commentaire

### Plus d'impôt...

Un cours de droit des institutions suffirait à peine à apprécier avec exactitude les contours politiques de la future réforme des collectivités locales. Financièrement parlant, en revanche, les conseillers généraux des Deux-Sèvres ont fait le calcul qui permet de toucher du doigt la réalité qui les attend. Selon leur propre projection, pour le département, dans l'hypothèse où l'Etat supprime la taxe professionnelle et la taxe d'habitation, l'impôt chuterait de 113 à 32 M€. Une autonomie fiscale ramenée à la portion congrue et une marge de manœuvre proportionnelle. « En un mot, les conseillers généraux ne décideraient que 10 % des recettes du département ». Les autres étant des dotations de l'Etat. Une autre mesure, découlant de la réforme, qui risque d'affoler les associations : impossibilité d'additionner des subventions de la Région et du Département. On comprend alors la moue dubitative des élus, de tous bords.

## le chiffre

# 33,776

### En millions d'euros, c'est le montant des dépenses liées à l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) en 2008.

Ce poste personnes âgées, l'une des principales réformes de la décentralisation mise en œuvre en 2002, a été multiplié par deux en six ans : passant de 17,750 M€ en 2002, à 28,280 M€ en 2004, 30,923 M€ en 2006. Parallèlement, les compensations de l'Etat se chiffraient à 4, 620 M€, 10, 840 M€, 12, 154 M€ pour atteindre 13,273 M€. Pour un montant de charges qui a doublé, le taux de couverture dépenses-recettes est donc passé, lui, de 54,5 % à 39, 29 %.

